

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de Marcigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de communes de Marcigny.

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
BAUGY.....	M. Patrice MICHAUD
BOURG-LE-COMTE	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
CHENAY LE CHATEL.....	M. Philippe DUPLATRE
MARCIGNY	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	M. Frédéric CHANDON
	M. Louis PONCET
MELAY.....	M. Jean Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD

Étaient excusés : M. Eric NEVERS
Mme Annette JANIN (pouvoir donné à Patrice MICHAUD)
Mme Géraldine VERSTRAETEN (pouvoir donné à Frédéric CHANDON)
Mme Monique CLEMENT (pouvoir donné à Carole CHENUET)
M. François RENARD (pouvoir donné à Denis PROST)
M. Didier CHAPON

Monsieur Thierry NIGAY est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Le quorum étant réuni (17 présents, 4 pouvoirs, 2 excusés), le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour de la réunion

Affaires générales / finances :

Installation d'un nouveau délégué communautaire
Composition du Bureau communautaire
Désignation organismes extérieurs
Adoption de la nomenclature M57 développée pour tous les budgets communautaires au 01/01/2024
Renouvellement du contrat CUI-PEC de Lila GALLOIS
Mutualisation d'un poste de chargé de mission développement durable et transition énergétique entre les Communautés de communes de Marcigny, Semur-en-Brionnais et Brionnais sud Bourgogne

Travaux / habitat / patrimoine :

Autorisation signature des marchés de construction de la MSP
Dévoiement du réseau assainissement au droit de la MSP
Demande de congés de la société PAD, locataire de l'atelier partagé

Environnement :

Etude prévisionnelle d'implantation d'une unité photovoltaïque au sol
Convention avec ECOSYSTEM pour la prise en charge des lampes usagées

Décisions du Président

Questions diverses

<p>LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/07/2023</p>
--

AFFAIRES GENERALES / FINANCES :

DEL01_CC24_07	Installation d'un nouveau conseiller communautaire	
DEL02_CC24_07	Election d'un nouveau membre du bureau communautaire	Election à la majorité absolue
DEL03_CC24_07	Désignation d'un nouveau représentant suppléant au GIE « ARNIA »	Vote à l'unanimité
DEL04_CC24_07	Désignation du nouveau représentant de la Communauté de communes au collège « élus » du CNAS	Vote à l'unanimité
DEL05_CC03_07	Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du PETR du Pays Charolais Brionnais	Vote à l'unanimité
DEL06_CC24_07	Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de communes à l'office de tourisme Marcigny/Semur	Vote à l'unanimité
DEL07_CC24_07	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1 ^{er} janvier 2024	Vote à l'unanimité
DEL08_CC24_07	Renouvellement du contrat CUI-PEC de Lila Gallois	Vote à l'unanimité
DEL09_CC24_07	Mutualisation et financement d'un poste de chargé de mission développement durable et transition énergétique entre les Communautés de communes de Marcigny, Semur en Brionnais et Brionnais Sud Bourgogne	Vote à l'unanimité

TRAVAUX/HABITAT/PATRIMOINE :

DEL10_CC24_07	Autorisation de la signature des marchés pour la construction de la MSP	Vote à l'unanimité
DEL11_CC24_07	Demande de congés de la société PAD, locataire de l'atelier partagé	Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT :

DEL12_CC24_07	Etude prévisionnelle d'implantation d'une unité photovoltaïque au sol	20 voix pour 1 abstention
DEL13_CC24_07	Convention avec ECOSYSTEM pour la prise en charge des lampes usagées	Vote à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES / FINANCES :

• Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Suite à l'élection municipale partielle de Chenay-le-Châtel, M. Philippe DUPLATRE a été élu Maire de la commune, le vendredi 14 juillet 2023.

Selon l'ordre du tableau de Chenay-le-Châtel (commune de moins de 1 000 habitants), M. Philippe DUPLATRE, Maire, est désigné délégué titulaire et M. Pierre FOURNIER, 1^{er} adjoint, délégué suppléant.

Il a été procédé à leur installation au sein du Conseil communautaire.

• Election d'un nouveau membre du Bureau communautaire

Suite au décès de C. BAILLY, il est nécessaire d'élire un nouveau représentant de Chenay-le-Châtel au sein du bureau communautaire. La candidature de Monsieur Philippe DUPLATRE, maire de la commune, est proposée par le Président.

A l'issue du vote (21 votants), M. Philippe DUPLATRE recueille 21 voix.

Le Conseil communautaire proclame M. Philippe DUPLATRE, membre du Bureau communautaire représentant la commune de Chenay-le-Châtel

Le Bureau communautaire est désormais constitué des membres suivants :

- M. Denis PROST
- M. Patrick PERRUCAUD
- Mme Carole CHENUET
- M. Thierry NIGAY
- M. Jean-Marc POMMIER
- M. Jean-Claude DUCARRE
- M. Eric NEVERS
- M. Patrice MICHAUD
- M. Stéphane LUCEAU
- M. Michel JULIEN
- M. Philippe DUPLATRE
- M. Georges PROST
- M. Philippe CHARRIER

• Désignation d'un nouveau représentant au sein des organismes extérieurs :

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité M. Philippe DUPLATRE comme :

- Représentant suppléant de la communauté de communes de Marcigny au GIE « ARNIA »
- Représentant titulaire de la communauté de communes de Marcigny au collège élus du « CNAS »
- Représentant suppléant de la communauté de communes de Marcigny au Syndicat Mixte du PETR du Pays Charolais Brionnais
- Représentant titulaire de la Communauté de communes de Marcigny à l'Office du tourisme Marcigny/Semur.

• Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 01/01/2024

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2024 (en lieu et place de la nomenclature M14), pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la Communauté de communes de Marcigny.

- **Renouvellement d'un contrat CUI-PEC au sein du service environnement, pour l'accueil à la déchetterie**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat CUI-PEC de Mme Lila GALLOIS pour une durée d'un an, du 01/07/2023 au 30/06/2024, au sein du service environnement. Le contrat est sur une base de 30h hebdomadaires. Il bénéficie d'une prise de charge par l'Etat à hauteur de 45% sur 26h hebdomadaires.

T. NIGAY rapporte que 3 emplois sur la déchetterie sont nécessaires pour bien contrôler les usagers et d'améliorer le tri. Depuis qu'il y a trois agents sur le site, on note une baisse dans les encombrants et une réduction des erreurs de tri et de déclassement des bennes. Cela permet de limiter les impacts financiers en dépenses, sur le budget. Cet investissement porte donc ses fruits.

- **Mutualisation et financement d'un poste de chargé de mission développement durable et transition énergétique entre les Communautés de communes de Marcigny, Semur en Brionnais et Brionnais Sud Bourgogne**

Les Communautés de communes de Marcigny, Semur-en-Brionnais et Brionnais sud Bourgogne ont fait le choix volontaire de s'engager collectivement dans une démarche de Plan Climat, reprenant tous les codes d'un Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET – document obligatoire seulement pour les EPCI de plus de 20 000 habitants). Le travail de diagnostic des consommations énergétiques, d'émission de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables a été réalisé en début d'année par une étudiante en Master 2 environnement, accueillie par la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais lors d'un stage de 6 mois.

Ce travail a permis d'identifier 3 axes d'action pour engager les 3 Communautés de communes dans une trajectoire plus durable. Les actions à conduire visent à communiquer et sensibiliser tous les acteurs et habitants, à économiser et réduire les consommations énergétiques et à développer les énergies renouvelables sur leurs territoires. Depuis la fin du stage de l'étudiante, la dynamique de travail s'est quelque peu ralentie, aucune des 3 collectivités n'ayant les ressources et moyens humains nécessaires pour animer la démarche sur le long terme.

Elles ont donc étudié la possibilité de créer un poste mutualisé de chargé de mission développement durable. Des financements pourraient être mobilisables en particulier avec l'ADEME, mais à la condition d'un engagement du Pays Charolais Brionnais, gestionnaire du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Des échanges sont en cours au niveau du Pays, pour valider l'engagement du Syndicat dans un Contrat d'objectifs territorial (COT - programme de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire).

En attendant l'issue de ces échanges, et afin de montrer leur volonté de travailler sur ces sujets, les 3 Communautés de communes souhaitent proposer à l'étudiante accueillie en stage un contrat à durée déterminée de 4 mois, à compter du 01/09/2023 (fin au 31/12/2023). Durant cette période, elle aura comme mission de poursuivre les travaux entamés lors de son stage.

Le poste serait porté par la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, avec un engagement financier des 2 autres CC, au prorata de leur population (6 093 habitants pour la CC de Marcigny). A partir des bases de rémunération retenues, cela représenterait, pour la Communauté de communes et pour les 4 mois, un engagement estimé à 3 411,19 €. Cette participation sera versée à la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, à l'issue du contrat.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la participation de la Communauté de communes de Marcigny à la mutualisation et au financement d'un poste de chargé de mission énergies renouvelable et transition énergétique, pour une durée de 4 mois, à

compter de septembre 2023. Il autorise le Président à signer la convention passée entre les 3 Communautés de communes pour la mutualisation et le financement de ce poste.

TRAVAUX / HABITAT / PATRIMOINE :

- **Autorisation signature marchés construction de la MSP**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions de la Commission d'Appel d'offres du jeudi 20 juillet pour l'attribution des 4 derniers lots du marché de construction de la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Marcigny.

Il autorise, à l'unanimité, le Président à signer les marchés correspondants et récapitulés ci-dessous :

N° lot	ENTREPRISES RETENUES	Montant HT de l'offre retenue
Lot 3	SAS BEZACIER 180, chemin du Ravier / 42460 Le Cergne	349 919,87 €
Lot 4	BOURGOGNE COUVERTURE 6, impasse Boirac - BP 17501 / 21075 DIJON cedex	203 497,57 €
Lot 13	Entreprise LESPINASSE FRERES 110, rue Centrale / 42670 Belmont de la Loire	389 832,01 €
Lot 14	SARL M2B Roanne 16 rue des Guérins / 42120 Le Coteau	116 828,80 €

Le coût total de l'opération est autour de 2,21 millions d'euros HT, dont près de 2 millions pour la construction. Le démarrage des travaux est prévu début octobre.

- **Résiliation anticipée à l'amiable du bail commercial avec la SARL PAD Industrie**

M. DUMOURIER, gérant de la SARL PAD Industrie, entreprise locataire de 3 cases de l'atelier partagé, a informé la Communauté de communes des difficultés rencontrées par sa société. Elle est confrontée à une baisse d'activité et une hausse des coûts. Afin d'assurer la pérennité de l'entreprise, M. DUMOURIER a engagé un plan de réduction des coûts. Par un courrier recommandé du 12 juillet 2023, il demande à être libéré de son bail commercial, qui court jusqu'à fin octobre 2024.

Après en avoir discuté, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité la demande de résiliation anticipée du bail commercial conclu le 28/10/2015 avec la société PAAD Industrie pour la location de 3 cases de l'atelier partagé. Cette résiliation anticipée sera matérialisée par la rédaction d'un acte notarié auprès de l'étude TRAVELY – MANDRET – LAVIE de Marcigny.

- **Etude prévisionnelle d'un projet de générateur photovoltaïque ZI de Saint Nizier**

Les terrains du fond de la zone Saint Nizier à Marcigny sont situés en zone inondable. Cela empêche toute vente à une entreprise ou à promoteur économique. Ils représentent une surface de 12 400 m². L'entreprise Emile HENRY a pour projet de construire une unité de production photovoltaïque au sol sur la réserve foncière lui appartenant et mitoyenne à ces terrains. Elle s'est rapprochée de la Communauté de communes, pour envisager leur acquisition afin de construire une unité plus importante.

Afin de se positionner sur cette demande, la Communauté de communes, confrontée aux obligations réglementaires en matière de production d'énergies renouvelables, souhaite étudier toutes les options possibles pour une unité photovoltaïque : vente des terrains à un tiers, construction et exploitation en direct d'une unité de production, mise à disposition des terrains à une société privée exploitant une unité de production.

Dans cette perspective, elle a pris attache de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, qui dispose des compétences nécessaires pour étudier ces différentes hypothèses. Elle propose une mission

d'étude prévisionnelle d'un projet de générateur photovoltaïque au sol, pour un montant de 1 986,50 € HT.

Le Conseil communautaire, par 20 voix pour et 1 abstention, valide la proposition de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une étude prévisionnelle pour un générateur photovoltaïque sur la Zone Intercommunale Saint Nizier.

- **Prise en charge des déchets issus des lampes collectées dans le cadre du service public de gestion des déchets**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le « Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets » avec ECOSYSTEM.

DECISIONS DU PRESIDENT :

Lecture des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis la réunion du 03 juillet 2023 :

- Décision 2023-11 : aménagement extérieur terrasse Micro Crèche Melay
- Décision 2023-12 : aménagement extérieur relais petite enfance – club des P'Tiots

QUESTIONS DIVERSES :

- JC. DUCARRE fait part de l'arrivée de la médecin espagnole ce jeudi 27 juillet à Marcigny, pour prendre possession de la maison et réceptionner l'arrivée du camion de déménagement. L'installation de l'ensemble de la famille aura lieu début août. Pour la maison louée par la Communauté de communes pour 6 mois, l'eau, l'électricité et le gaz ont été mis en route. La médecin prendra à sa charge l'assurance de l'habitation. Concernant la reconnaissance de ses capacités professionnelles, son dossier, complet depuis fin janvier, est toujours en attente de la réponse de la commission d'examen.
- C. CHENUET demande aux élus qui siègent au Pays Charolais de rapporter la difficulté de contacter le Pays et surtout le service urbanisme.
- JC. DUCARRE remercie les élus et les agents de la Communauté de communes pour les marques de soutien, de solidarité et de sympathie exprimées à lui et sa famille à l'occasion du décès de son père. Il rappelle que Claude DUCARRE a été une personne très impliquée dans la vie publique locale et notamment dans l'instance qui a précédé la création de la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.